

Assainissement - Marché de branchements à l'égout pour l'année 1993

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Comme par le passé, le Service Assainissement a lancé un appel à la concurrence pour le marché de réalisation des branchements d'égout sur les réseaux existants de la Ville.

Six entreprises ont retiré un dossier et ont répondu.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion du 8 octobre 1992 et a retenu l'entreprise CIPRIANI comme adjudicataire.

Le montant de ce marché s'élève à 1 000 000 F HT, somme qui sera imputée sur la ligne budgétaire, chapitre 893, article 2315, CP 00513 CS 30800, sous réserve du vote des crédits dans le cadre du budget 1993.

Le Conseil Municipal est appelé à m'autoriser à signer le marché à intervenir ainsi que l'ordre de service et/ou l'(es) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.